

MAITRISER LA FISCALITE DE LA GESTION LOCATIVE

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Bénéficier d'un panorama exhaustif de la fiscalité applicable à la gestion locative
Accompagner efficacement ses clients propriétaires bailleurs

Public

Responsables des services de gestion locative et leurs collaborateurs
Comptables
Conseillers en gestion de patrimoine...

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques
Tableaux synoptiques
Nombreuses simulations
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne
Rapport de connexion

Durée – Modalités

1 jour, soit 7 heures
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LOUER NU OU LOUER MEUBLE : QUELLE FISCALITE ?

La location nue : les revenus fonciers

Le régime du micro-foncier
La détermination d'un revenu foncier – recettes/dépenses
Le traitement du déficit foncier / actualité 2023-2024 et 2025
Les locations consenties par une SCI
Les obligations déclaratives

La location meublée : les bénéfices industriels et commerciaux

Le régime du micro-BIC
Les régimes LMNP/LMP
Les obligations déclaratives

Un comparatif chiffré

2. LOUER EN TVA OU LOUER SANS TVA ?

Quand ?
Comment ?
Pourquoi ?

3. GERER EN TOUTE SECURITE LES REGIMES INCITATIFS

Panorama des régimes incitatifs

Le traitement en gestion locative des régimes en cours

Les régimes « PINEL » et « DENORMANDIE »

Leurs mécanismes – la réduction d'impôt

Leurs conditions – Engagement / Loyer / Ressources

Panorama des points de vigilance

Actualité 2023/ 2024 : le régime « PINEL + » - des conditions environnementales, climatiques et de confort

Le régime « Loc'Avantages » - savoir le proposer

Le mécanisme

Actualité : de la déduction fiscale à la réduction d'impôt

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016